

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 18 juin 2026

Résolution de Virginie Cavalli du 09.12.2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Virginie Cavalli : « Contamination à la dioxine : une bien étrange précipitation vers l'assainissement. Et si la fumée du Vallon allait nous hanter plus longtemps que prévu ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 décembre 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Virginie Cavalli « Contamination à la dioxine : une bien étrange précipitation vers l'assainissement. Et si la fumée du Vallon allait nous hanter plus longtemps que prévu ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Virginie Cavalli :

« Le Conseil communal demande à la Municipalité de renforcer immédiatement l'information et la sensibilisation de la population sur le terrain en organisant des campagnes de sensibilisation directement auprès de la population dans les quartiers et les zones publiques de délasserment les plus exposées ».

Réponse de la Municipalité

La Ville de Lausanne et le canton de Vaud ont toujours privilégié une communication conjointe, basée sur la transparence et les informations les plus récentes à disposition. Depuis la découverte de la pollution, les deux entités ont travaillé et travaillent en étroite collaboration pour informer la population et les médias.

Lors du traitement de l'interpellation urgente, plusieurs dispositifs ont été mis à disposition pour informer la population

Très concrètement, cela représente :

- 3 séances publiques, à la maison de quartier de Chailly, à celle de la Pontaise et au Centre socio-culturel de Grand-Venne (juin 2024) ;
- depuis juin 2021, déploiement de 54 panneaux d'information, traduits en 4 langues sur les lieux à usage sensible ayant des sols pollués ;

- 1 séance publique organisée par l'Association du quartier du Vallon en octobre 2002 (environ 50 personnes présentes) ;
- 4 conférences de presse (mai 2021, octobre 2021, janvier 2023 et et 15 janvier 2026) ;
- 8 communiqués de presse (avec mises à jour du site internet) : mai et novembre 2021, avril, mai, juillet 2022, janvier 2024, et janvier 2026 ;
- 2 brèves : 6 décembre 2021 et 5 mai 2022 ;
- 3 communications au Conseil communal : 2 décembre 2021, 24 mars 2022 et 8 février 2024 avec mise en place d'un dispositif d'information à la population piloté par la Ville (mai à octobre 2021), puis par le Canton (octobre 2021 à ce jour) pour répondre aux questions liées à cette pollution des sols (Hotline dioxines) ; à ce jour, on peut compter plus de 700 questions traitées depuis juin 2021 par ce biais ;
- 6 séances, sur place, dans les plantages urbains de la Ville en 2021 (Cour, Vallon, Victor-Ruffy) et 2022 (Aoste, Borde, Victor-Ruffy) - entre 0 et 12 locataires présents ; 3 séances, sur place en 2022, dans les quartiers de la Ville avec les associations de quartier, en 2022, au Vallon, au Signal et à Montelly - 4 à 25 personnes présentes ; 1 séance d'information pour les responsables de gestion des jardins familiaux en mai 2022 ;
- envoi d'un courriel personnalisé à chaque utilisatrice et utilisateur des plantages urbains de la Ville (516 personnes concernées) ;
- courriers envoyés aux locataires utilisateurs de potager en situation de gérance privée avec la Ville (parcelles privées communales) ;
- 4 séances sur place avec les locataires concernés et une dans un Centre de vie enfantine en mai et juin 2024 (entre 0 et 10 personnes par séance).

D'entente avec le Canton, il a été décidé de mettre en œuvre des séances publiques comme moyen d'information afin de toucher le plus grand nombre de personnes. Ainsi, en juin 2024, trois séances publiques ont eu lieu, à la Maison de quartier de Chailly, à la Maison de quartier de la Pontaise et au Centre socio-culturel de Grand-Vennes.

Ces séances en présence de Madame la conseillère municipale en charge de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, des spécialistes du Bureau du climat et de la durabilité, ainsi que des représentantes et représentants de la Direction générale de l'environnement et celle de la santé, ont accueilli entre 5 et 50 personnes.

Par ailleurs l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont conclu un accord pour démarrer les travaux d'investigations techniques et d'assainissements prioritaires sur les sites potentiellement concernés par un assainissement en région lausannoise. Cet accord prévoit entre autres l'investigation et l'assainissement des 15 sites les plus pollués où jouent des enfants ainsi que l'investigation d'un périmètre test.

Les investigations sur le périmètre test en particulier permettront de mieux identifier les populations à cibler si davantage de campagne de sensibilisation s'avérait nécessaire. Si les premières campagnes de sensibilisation s'adressaient au grand public, il convient à l'avenir de mieux cibler les usagers et usagères concernés plus spécifiquement par certaines recommandations sanitaires n'ayant pas pu être couvert par les mesures de communication et sensibilisation passées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

